

FLASH EDT

08/03/2018

La FNEDT rencontre le Ministre de l'agriculture

La FNEDT a rencontré mercredi 7 septembre M. Stéphane Travert, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation. Gérard Napias, président FNEDT, Philippe Largeau, 1er Vice-Président délégué de la FNEDT et Patrice Durand, Directeur, ont participé à cette réunion.



La réunion d'une heure trente a permis de présenter le secteur des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux que le Ministre connaît bien dans son département de la Manche.

Le ministre s'est montré attentif à la présentation de l'emploi dans le secteur, aux questions de compétences, de formation et à la valorisation des métiers. Il a répondu aux inquiétudes des entreprises sur les TO DE en faisant part des réflexions en cours et en concluant que le dossier n'était pas fermé.

Sur la fiscalité agricole, il a invité à faire des propositions au groupe de réflexion sur la fiscalité agricole lancé à Bercy que ce soit sur l'article 75 du code général des impôts avec le doublement des seuils. Sur la fiscalité des carburants, il a compris la situation des ETARF.

EDT a plaidé une autre approche de la mécanisation agricole au plan français et européen que ce soit dans le cadre du plan d'investissement ou de la PAC post 2020.

Le Ministre a présenté le plan d'investissement en insistant sur l'agriculture connectée, sur les appels à manifestation d'intérêt qui vont être lancés. Le Ministre a écouté EDT qui a estimé que l'on se trompe de remède en voulant des aides PAC post 2020 liée à l'activité de la personne ce qui pousse à l'endettement en matériel, freine l'innovation.

Il a entendu le point l'application de la réglementation des Gaec et la prestation de services soulevé par EDT comme la demande de participation à l'interprofession des semences. Il a confirmé la trajectoire sur les phytosanitaires sans excès et la sortie d'un plan à l'été. Il a invité à avancer sur des propositions

homme - machines - pratiques innovantes i.d. d'agriculture intelligente, de modulation des intrants à proposer aux exploitants.

Sur les dossiers forestiers, EDT a développé les points zones blanches, cartographie, homologation des engins pour leur réception routière, les relations avec l'Office national des forêts, contesté le projet d'amende de 2000 euros pour non déclaration de chantier, le bénéfice des incitations fiscales aux propriétaires pour les travaux des seules coopératives. EDT a demandé le prolongement de l'accès au cadastre numérique, une qualification minimum en forêt, la récupération de la TVA sur l'essence.

Pour les hangars des ETARF, EDT a demandé la possibilité de les installer en zone agricole. Le Ministre a indiqué son Ministère était celui de la forêt et qu'il comptait s'engager dans ce domaine.